Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260507-DCM2026_057-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18 – 17*
Votants : 23
Pouvoirs : 05 – 06*

*À partir de la DCM N° 2026/056

Date de la convocation :
30 avril 2026

Date de la publication :
30 avril 2026

Vote :	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **30 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : M. GARDAN - Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. PIVETTE (pouvoir à Mme FRESNE) - M. CORBIN (pouvoir à M. GARDAN) - M. PARIS (pouvoir à M. LIGER) - M. CHESNEAU (pouvoir à M. GÉHANNIN) - Mme VIGOUROUX QUIOC (pouvoir à Mme NICOU)
Mme GARDAN (pouvoir à Mme MANCEAU à partir de la DCM N°2026/056)

Secrétaire de séance : Monsieur **Jérôme GÉHANNIN** est désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/057 : LOCAL TECHNIQUE LUITRE – CESSION A M. BUSSON

M. David BUSSON, gérant du Garage Renault sur la commune, est intéressé par les locaux des services techniques de la commune, qui jouxtent le garage.

Les élus du précédent mandat avaient commencé les négociations sur ce dossier.

- Références cadastrales : AW 206 & 207 à Luitré
- Adresse : 1A Rue des Clos Paris
- Surface : 563m² (Zonage UE)
- **Prix : 45 000€**
- Notaire : BLANCHET (Vu avec acquéreur)

Il est précisé que la commune demandera au notaire l'ajout d'une clause à l'acte de vente, et se réserve expressément le droit de maintenir une occupation du bien objet de la vente, à titre précaire et révocable, pour une durée maximale de deux (**2**) années à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants) :

- **DE VENDRE les parcelles AW 206 & 207 à la SARL BUSSON ;**
- **DE FIXER le prix de vente à 45 000 € (euros) ;**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente chez Maître BLANCHET.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 07/05/2026
Pour expédition conforme

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260507-DCM2026_057-DE

Le Maire,

Florian SALMON